



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Domaine national du château de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines)

Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (2^e section) du 24 janvier 2019 :

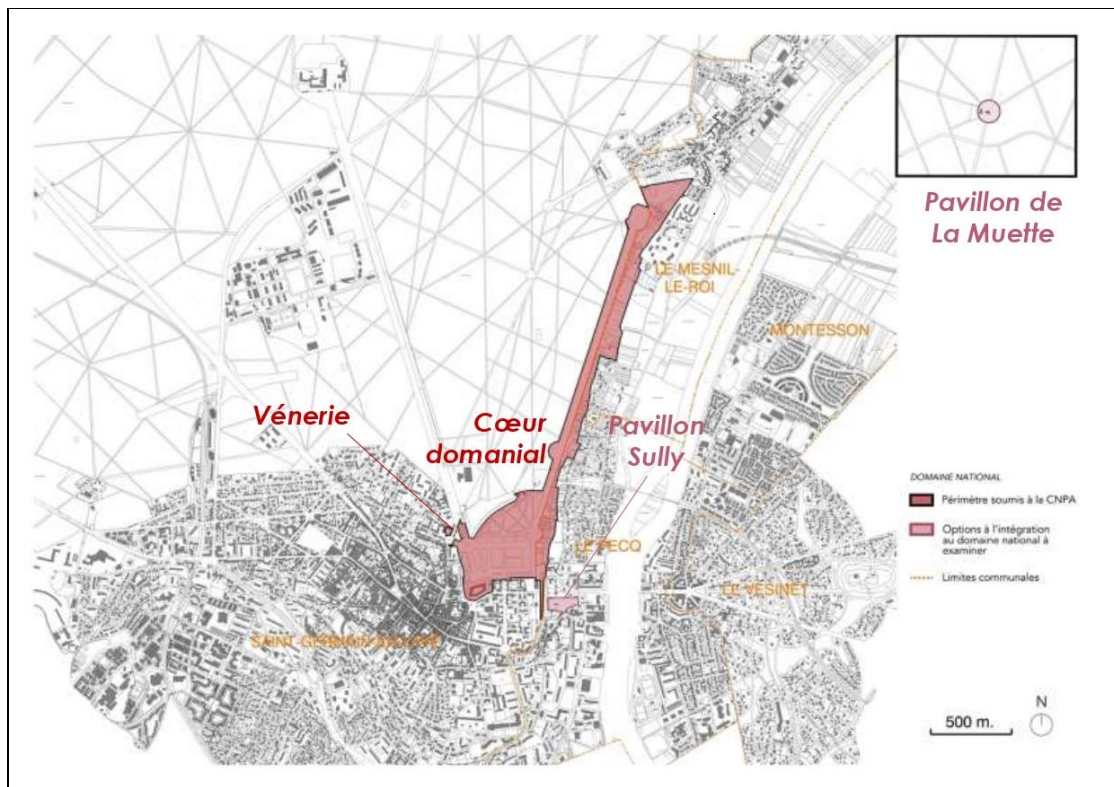
AVIS SUR LE LIEN EXCEPTIONNEL AVEC L'HISTOIRE DE LA NATION :

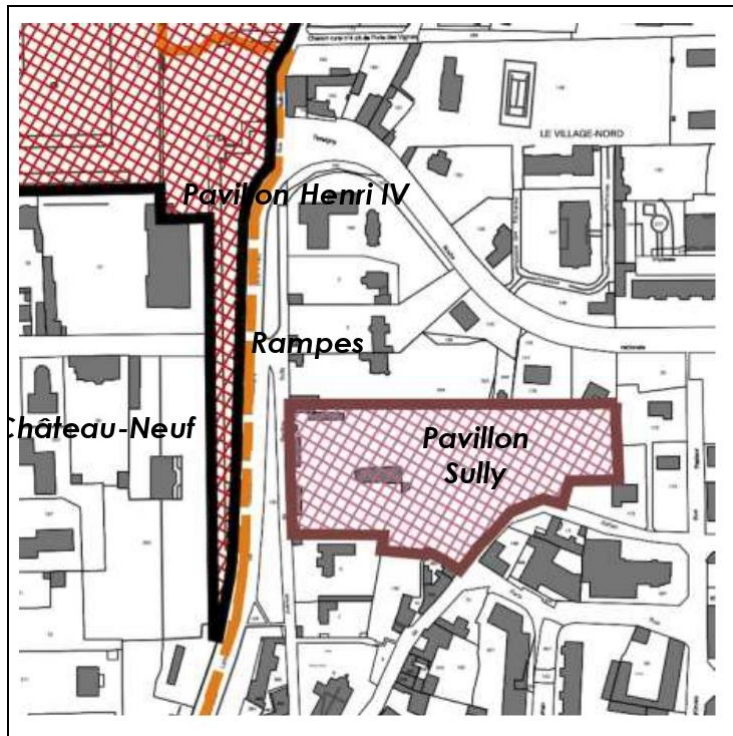
« La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture se prononce à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du lien exceptionnel que présentent le château de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) et son domaine avec l'histoire de la Nation, en vue de leur inscription sur la liste des domaines nationaux. »

Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (2^e section) du 20 avril 2023 :

AVIS SUR LE PROJET DE DELIMITATION DU FUTUR DOMAINE NATIONAL DU CHÂTEAU DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE :

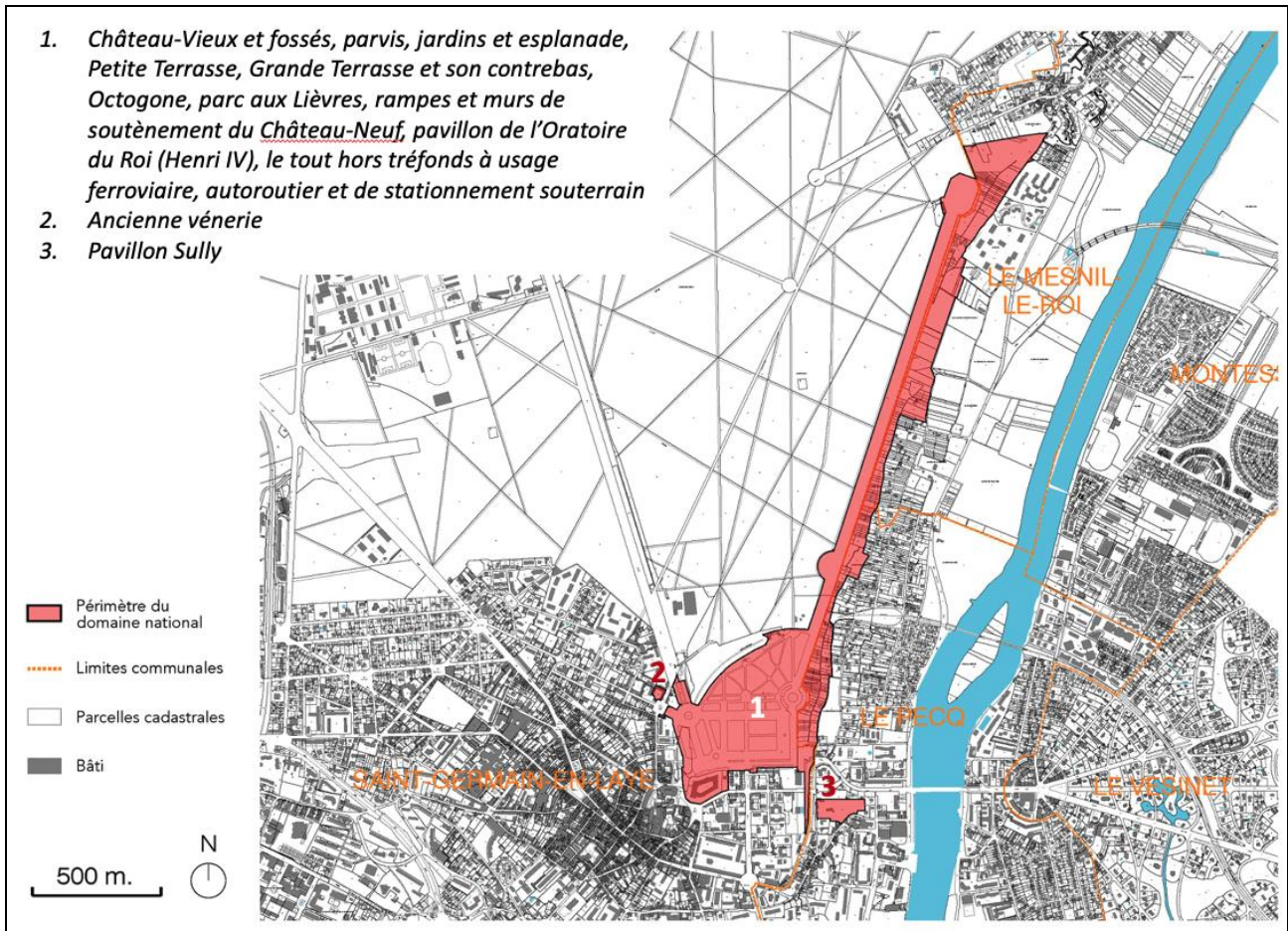
« La CNPA se prononce à l'unanimité en faveur du projet de délimitation présenté pour le domaine national du château de Saint-Germain-en-Laye, en demandant l'intégration du pavillon de Sully, présenté en option à la Commission, et en considérant comme souhaitable l'intégration du pavillon de la Muette, également présenté en option, en fonction de la position exprimée par le propriétaire, comme figuré sur le plan annexé. »





Détail : rampes du Château-Neuf, pavillon Henri IV et pavillon Sully

Plan de la délimitation proposée par le ministère de la Culture pour le futur domaine national du château de Saint-Germain-en-Laye :



Plan général de la délimitation proposée par le ministère de la Culture



Détail : rampes du Château-Neuf, pavillon Henri IV et pavillon Sully